

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
*Séance du lundi 29 janvier 2018***

Date de convocation	23 janvier 2018
Date d'affichage	23 janvier 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	51 (dont 4 pouvoirs)
Votants	51 (dont 4 pouvoirs)

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le 29 janvier à 19 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Cormes, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Daniel GUEDET, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, M. Michel LANDAIS, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Pascale LEVÊQUE (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de M. Roland du LUART), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU, M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Roland du LUART (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Christian LANDEAU, Mme Camille MORIN-BURRE, M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Pascale LEVÊQUE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT.

Secrétaire de séance : M. Didier TORCHÉ

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

PROMOTION DU TOURISME : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°4 À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE ET L'OFFICE DE TOURISME DE LA FERTÉ-BERNARD

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°16-03-2017-014 en date du 16 mars 2017 suivant laquelle le Conseil communautaire a confié la gestion temporaire de l'activité touristique communautaire à l'Office du Tourisme de La Ferté-Bernard du 3 avril au 30 septembre 2017,

Vu la délibération n°13-04-2017-001 en date du 13 avril 2017 relative à l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public modifiant la durée de la convention,

Vu la délibération n°31-05-2017-019 en date du 31 mai 2017 relative à l'avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public en vue d'intégrer les Bureaux d'Information Touristique de Tuffé Val de la Chéronne et de Montmirail aux équipements mis à disposition,

Vu la délibération n°22-11-2017-014 du 22 novembre 2017 relative à l'avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public en vue de proroger la durée de la convention,

Vu la délibération n°12-12-2017-016 en date du 12 décembre 2017 relative à la gestion de la compétence promotion du tourisme pour l'année 2018 à l'association Office de tourisme de La Ferté-Bernard,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme/Loisirs et Prévention/Santé,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que le Conseil communautaire a décidé de proroger le déploiement de l'EPIC « Entre Maine et Perche » et de confier la gestion de la compétence promotion du tourisme pour l'année 2018 à l'association Office de tourisme de La Ferté-Bernard.

PREND ACTE qu'il est nécessaire d'établir un avenant à la convention d'occupation du domaine public entre la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise et l'association Office de tourisme de La Ferté-Bernard.

PREND CONNAISSANCE du projet d'avenant ayant pour objet la modification des articles suivants :

- Article 2 « Durée de la convention » : la convention d'occupation du domaine public prendra fin le 31/12/18 ;
- Article 3 « Charges, impôts et taxes » : Les frais de fluides seront supportés par la commune de La Ferté-Bernard et refacturés directement à l'association Office de Tourisme pour les années 2017 et 2018.

AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant et à accomplir tous les actes utiles à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 29 janvier 2018

Pour extrait conforme

Le 29 janvier 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180129-D_29_01_18_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2018

Affichage : 19/12/2017

Le Président,

M. Didier REVEAU